

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 17 mars 2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 027-212702542-20260322-D2026_02-DE

Conseil municipal du	22 mars 2026	Délibération N°	2026-02	1/1
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Détermination du nombre d'adjoint

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Valérie BRANDIN	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Amandine HAMEAU	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Arthur BENARD	X		
Patricia BRAY	X		
Luc LOUVET	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZÉ	X		
Stéphane LABATUT		X	

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14
Secrétaire de séance : Arthur BENARD

Sous la présidence de Raphaël NORBLIN, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit QUATRE (4) adjoints au maire maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **TROIS** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Adoptée à la majorité : 12 voix POUR et 2 Abstentions (Alain MIMEAU et Laurence HUZÉ)

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

